

CONSEIL MUNICIPAL : séance du vendredi 05 NOVEMBRE 2021

Présents : Dominique RORY, Anthony BRETHONNIER, Patrice BOUTET, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Jean-Luc OBLETTE,

Excusés : Irène PION pouvoir à M LABE, Arnaud CHEYLUS pouvoir à M BRETHONNIER

Absente : Françoise TEISSIER

Secrétaire de séance : Claire CHAZELLE

Date de convocation : 28 octobre 2021

Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 septembre 2021, à l'unanimité des présents.

Rapport d'activité 2020 de la communauté de commune

Le Maire présente une synthèse du rapport d'activité de la communauté de communes de Forez-Est (CCFE).

Ce rapport n'appelle aucune observation de la part du conseil.

Le rapport complet a été envoyé aux conseillers au préalable.

Rapport sur les ordures ménagères

Le maire présente également le rapport annuel sur les ordures ménagères de la CCFE.

Malgré les efforts de chacun dans le cadre de la REOMI, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères est en croissance. L'état a décidé une augmentation sensible de la TGAP sur l'enfouissement et l'incinération (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les années 2021 à 2025, qui passe de 18 à 65€ la tonne. L'application de cette taxe constitue pour l'État une mesure incitative qui vise à faire changer les pratiques et les comportements.

A noter, après plusieurs années de redevance incitative, les gildariens ont sensiblement réduit le volume de leurs ordures ménagères résiduelles. La prévention et le traitement des déchets s'inscrit ainsi au cœur de l'ambition de lutter contre le gaspillage et de faire des déchets une ressource. En 2021, la TGAP sur l'enfouissement sera de 30 €/t contre 18 €/t jusqu'à présent. Pour l'incinération, elle passe de 6 €/t à 11 €/t hors taxe. La loi prévoit une hausse annuelle jusqu'en 2025 sur les déchets non-dangereux envoyés en stockage : ordures ménagères, plastiques, métaux ferreux et non-ferreux, papiers et cartons, bois, emballages non-souillés, déchets verts, gravats, déchets de chantiers...

Le conseil municipal s'inquiète aussi des dépôts sauvages d'ordures qui sont réguliers dans la commune.

Le rapport complet avait été envoyé aux conseillers au préalable.

Approbation du RPQS eau potable 2020 : délibération n° 2021/40

Il est rappelé que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS).

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération des communes adhérentes au syndicat.

Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de son contenu, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable du syndicat des eaux de La Bombarde pour l'année 2020.

Une observation est faite par M DUREL, délégué de la commune au syndicat des eaux de la Bombarde, sur les pertes sur le réseau. Les pertes sont de 0.8 m³ par km de réseau ce qui signe que le réseau est plutôt en bon état général (les pertes >2m³ par km sont significatives de réseaux en mauvais état).

Par ailleurs, il signale également que depuis 2021 la retenue d'eau du Gué de la Chaux qui nous permet d'avoir de l'eau potable s'auto-alimente grâce à la construction d'un système de régulation avec la rivière.

Le rapport complet a été envoyé aux conseillers au préalable.

Approbation du RPQS assainissement non collectif 2020 : délibération n° 2021/41

Il est rappelé que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS).

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de son contenu, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité des services de l'assainissement non collectif de la SIMA COISE pour l'année 2020.

Le Maire signale néanmoins que lorsque les personnes qui réalisent leurs installations n'utilisent pas le service (gratuit) de conseil de la SIMA COISE, le risque de non-conformité de leur installation lors du contrôle de réalisation, et par conséquent des surcoûts de remise en conformité pour eux.

Le rapport complet a été envoyé aux conseillers au préalable.

Modification de la régie de la piscine

En raison d'une mise à jour à faire sur l'acte de régie datant de 1993, il est nécessaire modifier la régie piscine.

Il est demandé aux conseillers de choisir :

Les modes de paiement, le montant du fond de caisse, le montant de l'encaisse.

Les choix opérés par les conseillers sont présentés au comptable public pour visa et seront actés par une délibération lors du prochain conseil.

Bilan financier de la piscine

Le maire présente le bilan financier de la saison 2021.

Cette année les conditions ont été particulièrement difficiles.

Les contraintes dues à la situation sanitaire, notamment la mise en place du PASS Sanitaire, mais aussi la météo capricieuse sont à l'origine d'une baisse inédite de la fréquentation et donc des recettes.

Le déficit de l'année 2021 est de plus de 10 000 €.

Concernant les investissements à réaliser, il devient urgent de commander une bâche d'hivernage de sécurité.

Bon d'achats pour les aînés : délibération n° 2021/42

Il est proposé au conseil d'attribuer des bons d'achats pour une valeur de 28 € pour les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus. Cette année 62 personnes en seraient bénéficiaires, dont 52 qui pourraient utiliser leur bon à l'épicerie du village « Chez Julia » jusqu'au 09 janvier 2022 inclus, et 10 qui recevraient un colis de valeur équivalente (résidents EHPAD).

Irène PION et Jean-Paul LABE seraient les ambassadeurs de la commune en se rendant dans les maisons d'accueil, pour remettre en mains propres les colis.

Décision adoptée à l'unanimité.

Reconduction Géoloire : délibération n° 2021/43

Le SIEL propose à la commune la reconduction du service cadastre informatisé ainsi que l'adhésion à un nouveau service cadastre adresse.

Depuis 2015, la commune adhère au service de cadastre informatisé du SIEL, pour un montant de 240 €/an.

En parallèle la commune a été dotée gratuitement par la communauté de commune du logiciel Clicmap, permettant la gestion des dossiers d'urbanisme, et l'accès au cadastre informatisé.

Pour éviter les doublons le Maire propose de ne pas reconduire l'abonnement à Géoloire cadastre.

Le SIEL propose également une adhésion pour 6 ans au service Géoloire adresse :

- Il doit permettre au SIEL d'avoir les adresses pour les installations THD 42,
- Repérage plus facile pour services de secours,
- Coût 10€/an si non adhérent Géoloire, sinon gratuit.

Le Maire expose que la commune a déjà délivré ces informations aux services de secours et au SIEL lors de la campagne d'adressage de 2017.

De plus, la mairie dispose déjà d'un fichier informatique contenant toutes ces données.

Il propose donc de ne pas adhérer à ce service.

Où le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Ne pas reconduire l'abonnement au service Géoloire cadastre,
- Ne pas adhérer au service Géoloire adresses.

Décision adoptée à l'unanimité.

Subventions

Le Maire souhaite rappeler aux conseillers que la date limite pour la plupart des demandes de subventions pour 2022 est fixée au 31 décembre.

Il propose une réflexion globale sur les projets à mettre en place à plus ou moins long terme concernant plus particulièrement la rénovation du patrimoine bâti de la commune.

Un prochain conseil courant le mois de décembre est à prévoir pour acter des demandes de subvention.

Panneaux signalétiques

La mairie et le parc ne sont pas indiqués clairement, notamment au niveau de la place.

Le Maire propose différents types de panneaux.

Le conseil municipal opte pour des panneaux en bois.

A noter que les extrémités des chemins de la Reculat, des Communes, et Marthel sont difficilement accessibles en voiture et ne permettent pas forcément le retournement.

Des panneaux pour indiquer ces difficultés vont être mis en place.

Questions diverses

Travaux : Le premier adjoint indique que des travaux sont en cours :

- Appartement 2 école : les travaux de maçonnerie sont terminés, les volets sont posés, l'aménagement intérieur est en cours.
- Appartement 4 : la réfection de la peinture est faite
- Le changement des luminaires de l'éclairage public est en cours.
- Les travaux de voirie commencent la semaine prochaine

Projets : Echanges autour du devenir du monastère et des bâtiments de l'ancienne maison de retraite. Echanges sur l'évolution des aménagements communaux.